

Québec, le 14 novembre 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader,

*Jean Marc,*

La présente fait suite à la question inscrite au Feuilleton du 17 octobre 2017, par le député de Terrebonne, relativement à l'importance des ressources à déployer pour mieux encadrer l'hébergement touristique et à lutter efficacement contre les hôtes illégaux.

Le Québec, comme ailleurs dans le monde, voit naître un grand nombre d'initiatives d'économie de partage, comme celles en hébergement touristique. L'évolution rapide des plateformes Web offrant de l'hébergement collaboratif a certes entraîné une pression supplémentaire qu'il convient de régulariser.

Après avoir apporté des changements législatifs et lancé une campagne d'information en avril 2016, bien que nous ayons observé une forte croissance d'hôtes souhaitant se conformer via une demande d'attestation de classification, nous avons pris acte des difficultés reliées au mandat d'inspection de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique.

Les mesures proposées au projet de loi 150 afin de transférer les responsabilités d'inspection à Revenu Québec, tel qu'annoncées lors du dépôt du budget en mars 2017, permettraient de mettre de l'avant son expertise en matière d'évasion fiscale et ses techniques de recherche avancées au profit d'une lutte plus efficace contre l'hébergement touristique illégal. Nous sommes confiants que la mise sur pied d'une nouvelle équipe tactique d'inspecteurs et de procureurs dédiés à l'inspection augmenterait significativement le rapport de force du gouvernement dans ce dossier.

Récemment, nous avons conclu une entente avec la principale plateforme Web d'hébergement collaboratif au Québec, Airbnb, pour le prélèvement automatique de la taxe sur l'hébergement (3,5 %). Effective depuis le 1<sup>er</sup> octobre dernier, elle constitue une action supplémentaire en lien avec cette nouvelle forme d'activité économique.

... 2

De plus, le ministère du Tourisme mène actuellement une consultation auprès des gens de l'industrie. Cette consultation a pour but de recueillir la vision des acteurs concernés afin de mieux distinguer l'activité commerciale de l'économie de partage. Au cours des prochaines semaines, nous clarifierons certains éléments, dont les notions de personne morale et physique, résidence principale et secondaire et quantifierons l'élément « régulier ».

Dans ce contexte, il est essentiel de maintenir les échanges avec le palier municipal pour bien saisir le portrait global. À ce titre, notre collaboration sur le *Comité de travail sur l'hébergement touristique à Québec*, créé par la Ville de Québec et l'Office du tourisme de Québec, s'inscrit dans cet objectif.

Veillez agréer, Monsieur le Leader, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre du Tourisme,

  
JULIE BOULET